FORM-EDIT

L'EXPERT RÉGLEMENTAIRE
TRANSPORT MARCHANDISES DANGEREUSES

CATALOGUE FORMATION

du 01 janvier au 31 décembre 2024

27 Boulevard de Reuilly - 75012 PARIS
RCS Paris B404502288

Tél.: 01 42 01 49 49 - Fax : 01 42 01 90 90 - mail : formedit@formedit.fr
www.form-edit.com

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES
ETIQUETTES DE DANGER

CLASSE 1

MATIÈRES ET OBJETS EXPLOSIBLES

** Emplacement du numéro de division et de la lettre du groupe de compatibilité*
*** Emplacement de la lettre du groupe de compatibilité*

CLASSE 2

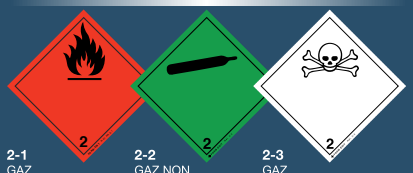

2-1 GAZ INFLAMMABLES

2-2 GAZ NON INFLAMMABLES

2-3 GAZ TOXIQUES

CLASSE 3

3 LIQUIDES INFLAMMABLES

CLASSE 4

4-1 MATIÈRES SOLIDES INFLAMMABLES MATIÈRES AUTORÉACTIVES, MATIÈRES EXPLOSIBLES DÉSENSIBILISÉES

4-2 MATIÈRES SUJETTES À INFLAMMATION SPONTANÉE

4-3 MATIÈRES QUI, AU CONTACT DE L'EAU, EMETTENT DES GAZ INFLAMMABLES

CLASSE 5

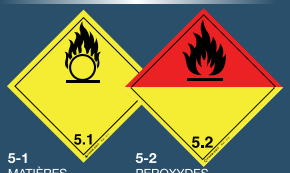

5-1 MATIÈRES COMBURANTES

5-2 PEROXYDES ORGANIQUES

CLASSE 6

6-1 MATIÈRES TOXIQUES

6-2 MATIÈRES INFECTIEUSES

CLASSE 7

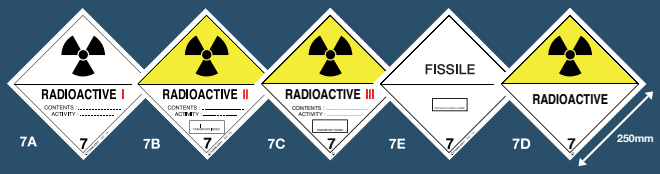

MATIÈRES RADIOACTIVES

CLASSE 8

8 MATIÈRES CORROSIVES

CLASSE 9

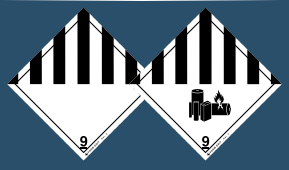

9 MATIÈRES ET OBJETS DANGEREUX DIVERS

Panneaux et autres étiquettes de transport de marchandises dangereuses

PANNEAU ORANGE (ADR/RID)

PANNEAU ORANGE (IMDG)

ENGINS DE TRANSPORT SOUS FUMIGATION (ADR/RID/IMDG)

AERONEF CARGO SEULEMENT (IATA)

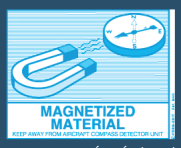

MASSE MAGNÉTISÉE (IATA)

COLIS EXCEPTÉS CLASSE 7 (IATA)

QUANTITÉS EXCEPTÉES

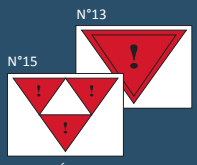

PRÉCAUTION DE MANUTENTION WAGONS (RID)

PILES AU LITHIUM

CLASSE 7 ENGINS DE TRANSPORT

MATIÈRES TRANSPORTÉES À CHAUD (ADR/RID-IMDG)

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET POLLUANT MARIN

GAZ (ADR)

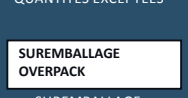

SUREMBALLAGE

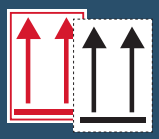

SENS DE CHARGEMENT

MATIÈRE BIOLOGIQUE CATÉGORIE B

OGM

QUANTITÉS LIMITÉES

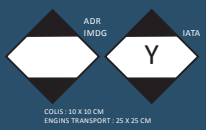

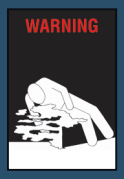

ENGINS DE TRANSPORT AVEC AGENT RÉFRIGÉRANT OU DE CONDITIONNEMENT (ADR/IMDG)

LIQUIDE CRYOGÉNIQUE (IATA)

GARDER À L'ABRI DE LA CHALEUR (IATA)

TIME AND TEMPERATURE SENSITIVE (IATA)

SOMMAIRE

TERRESTRE 04
AERIEN 06
MARITIME 08
MULTIMODAL 09
CONSEILLER SÉCURITÉ 10
TRANSPORT 14
DÉCHETS 16
EMBALLAGES 17
FORMATION DU PERSONNEL 18

LÉGENDE

- : ROUTE (ADR)
- : FERROVIAIRE (RID)
- : FLUVIAL (ADN)
- : MARITIME (IMDG)
- : AERIEN (IATA)
- : TRANSPORT EN COLIS/ EMBALLAGE CARTON
- : TRANSPORT EN CITERNE
- : INFECTIEUX
- : RADIOACTIFS
- : EXPLOSIFS
- : GAZ
- : COSMÉTIQUES
- : PILES AU LITHIUM
- : DÉCHETS
- : ICPE
- : EMBALLAGES HOMOLOGUÉS
- : INCOTERMS
- : CONDUCTEURS ADR
- : EXAMENS
- : PERSONNALISATION

FORMATION DU PERSONNEL

PRINCIPE :

Le personnel employé par les transporteurs, les agents de fret, les transitaires, les expéditeurs et les emballeurs en relation avec le transport de marchandises dangereuses doit recevoir une formation appropriée (chapitre 1.3 ADR, RID, code IMDG, chapitre 1.5 IATA-DGR).

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES :

Les nouvelles exigences du IATA et de l'OACI concernant les formations sont basées désormais sur le CBT (Competency Based Training). A ce titre, le stagiaire est désormais évalué sur ses connaissances, ses compétences et son attitude, à la fois en contrôle continu et par un examen de fin de stage. L'entreprise se doit également de s'assurer globalement que son employé est apte à exercer à son poste. Pour les autres modes de transport, l'employeur et l'employé doivent détenir un justificatif de présence et le contenu détaillé de la formation.

PERSONNEL CONCERNE :

Toute personne en rapport avec l'expédition, le transport ou la réception : classement des produits, conditionnement, étiquetage, marquage, documentation, empotage conteneurs, chargement et déchargement véhicules et citernes, conducteurs de véhicules non soumis à l'obligation du certificat conducteur…

COMMENT FORMER DANS L'ENTREPRISE ?

Pour les personnes autonomes ou d'encadrement (services logistiques ou export, encadrement d'équipes d'emballage ou de manutention, laboratoires, acheteurs,...), nos cours de base (TA1, TA5 aérien, TT1, TT2 route, TM1 maritime, MM1 multimodes et DE1 déchets) sont adaptés à une connaissance complète des règlements de transport. Nos cours TA1, TA1R, TA5, TARC et TA5RC donnent lieu à la délivrance du diplôme d'école accréditée IATA.

Pour le personnel d'emballage ou de manutention des cours spécifiques leur permettant de connaître les règles simples à respecter dans leurs fonctions (emballage, manutention, chargement, transport en véhicules exemptés de formation conducteur) répondent aux obligations de formation prévues. Pour l'aérien, un examen final de contrôle des connaissances accrédite la formation selon les règles. Pour être mieux adaptés à l'environnement industriel, ces cours sont essentiellement dispensés en entreprise. Voir page 18, formation par modules du personnel employé.

NOUVEAUX REGLEMENTS 2025

Des séminaires de mises à jour sur les changements réglementaires 2025 sont proposés à PARIS et LYON en novembre prochain (voir page 10).

TARIFS

Les tarifs indiqués au catalogue entre en vigueur au 01 janvier 2024.

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

FORM-EDIT

DES FORMATIONS

mises au point par des spécialistes reconnus des autorités compétentes, incorporant les derniers changements réglementaires, ainsi que les Directives Européennes ou les amendements internationaux en cours. Ce catalogue vous propose un choix de stages inter-entreprises. Des stages intra-entreprises sont étudiés sur demande selon les besoins propres à votre environnement.

N° D'ENREGISTREMENT

FORM-EDIT : 11 75 28927 75

DES STAGES

de qualité avec un nombre réduit de participants. La complexité des textes réglementaires et la technicité de ces stages nécessitent, pour être assimilés de tous, une participation contrôlée. Toute demande d'inscription doit nous être adressée au maximum 2 semaines avant la formation.

CONTENU DES COURS :

En général, **nos cours n'intègrent pas les matières explosibles (classe 1) et radioactives (classe 7).** Des modules spécifiques ont été créés à cet effet, notamment pour la préparation à l'examen du conseiller sécurité.

DES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

alternant présentations, exercices pratiques avec les règlements officiels et illustrations visuelles. Une documentation très complète est remise à chaque participant. Les ouvrages réglementaires sont mis à disposition pendant la durée du stage et peuvent être achetés sur place. Un test de validation des connaissances est prévue à la fin de chaque stage.

Des formations à distance (visio-conférence) sont également proposées en inter ou intra entreprises. Dispensée en distanciel à l'aide de TEAMS, cette solution concerne une partie de nos stages et ne peut s'appliquer à tout notre catalogue.

DES INTERVENANTS

spécialistes dans leur matière, connaissant parfaitement les réglementations en vigueur. Egalement auteurs d'ouvrages spécialisés, ils sont en contact régulier avec les autorités nationales et internationales et avec le milieu industriel. Tous sont diplômés « Conseiller Sécurité » transport, accrédités IATA et formés au code IMDG.

UN ENVIRONNEMENT

propice, Les stages s'effectuent dans les nouveaux locaux de FORM-EDIT : 27 boulevard de Reuilly - 75012 Paris, dans un environnement clair et calme. FORM-EDIT étant également éditeur spécialisé, vous serez au sein même de la documentation relative aux matières dangereuses.

FORM-EDIT dispose également d'un centre de formation à **VALENCE.** Certains stages du catalogue y sont proposés.

Nous organisons également des sessions inter-entreprises sur les villes de **LYON** (Gare PARTDIEU) et **NANTES** (cité des congrès).

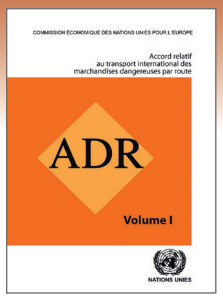

TRANSPORT TERRESTRE DE MARCHANDISES DANGEREUSES

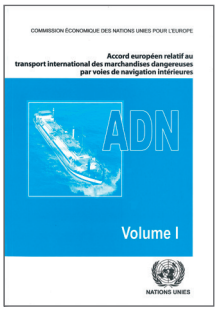

Le personnel dont la fonction concerne le transport routier de marchandises dangereuses doit recevoir une formation conforme au **chapitre 1.3 de l'ADR (route).** Lorsqu'il est concerné par le transport ferroviaire ou fluvial, il doit également suivre une formation conforme au **chapitre 1.3 du RID (ferroviaire) et de l'ADN (fluvial).**

Public : Intervenants pour les expéditeurs, destinataires, chargeurs, déchargeurs, transporteurs, emballeurs, remplisseurs ou exploitants de citernes.

FORM-EDIT propose des formations sur le transport en colis et citerne de marchandises dangereuses à Paris et en région (consulter le calendrier en page centrale).

Une attestation est transmise au service formation à l'issue du stage. Le stagiaire peut se rapprocher de son employeur pour obtenir son attestation.

Une formation de mise à jour doit être suivie à chaque changement réglementaire (tous les 2 ans).

Nos stages concernent toutes les marchandises dangereuses (hors classe 1 - explosif et 7 - radioactif). Des stages spécifiques sur ces matières sont proposés à Paris (calendrier en page centrale).

Nos cours intègrent les prescriptions applicables au 01 janvier 2023 et s'articulent selon 7 parties :

- Présentation de la réglementation
- Classement et identification des matières
- Emballage (construction, épreuves et utilisation)
- Citerne (construction, épreuves et utilisation)
- Procédures d'expédition (étiquetage/marquage des colis, signalisation/placardage des unités de transport, documentation)
- Exemptions (Quantités Limitées/ Quantités Exceptées/Régime du 1.1.3.6)
- Conditions de transport (équipements, conducteurs, circulation…)

LE TRANSPORT TERRESTRE PAR ROUTE

TT1 – TRANSPORT TERRESTRE DE MARCHANDISES DANGEREUSES (Colis – Citerne)

900€ HT – 2 jours en présentielle ou en visioconférence par TEAMS (VTT1)

Stage de base ou de mise à jour pour le personnel en charge d'expédier des marchandises dangereuses par route. A l'issue de la formation, le stagiaire maîtrise les différentes étapes d'une expédition de marchandises dangereuses en colis et en citerne, conformément à l'ADR et l'arrêté TMD.

TT2 – TRANSPORT TERRESTRE DE MARCHANDISES DANGEREUSES (Colis uniquement)

600€ HT – 1 jour en présentielle ou en visioconférence par TEAMS (VTT2 - 500 € HT)

Stage de base ou de mise à jour pour le personnel en charge d'expédier des marchandises dangereuses par route. A l'issue de la formation, le stagiaire maîtrise les différentes étapes d'une expédition de marchandises dangereuses en colis uniquement, conformément à l'ADR et l'arrêté TMD.

Retrouvez tous les ouvrages réglementaires dans notre catalogue général

LES AUTRES MODES DE TRANSPORT TERRESTRE

TADN – TRANSPORT FLUVIAL DE MARCHANDISES DANGEREUSES

2 jours - 1100€ HT

Stage de base ou de mise à jour pour le personnel en charge d'expédier des marchandises dangereuses par voie fluviale. A l'issue de la formation, le stagiaire maîtrise les différentes étapes d'une expédition de marchandises dangereuses en colis et en bateau-citerne, conformément à l'ADN et l'arrêté TMD. *(Stage composé d'une journée ADR - TT2 et d'une journée ADN - CS2ADN)*

TF1 – TRANSPORT FERROVIAIRE DE MARCHANDISES DANGEREUSES

600 € HT - 1 jour

Stage de base ou de mise à jour pour le personnel en charge d'expédier des marchandises dangereuses par voie ferroviaire. A l'issue de la formation, le stagiaire maîtrise les différentes étapes d'une expédition de marchandises dangereuses en colis et en citerne, conformément au RID et l'arrêté TMD.

LES FORMATIONS SPECIFIQUES

TR1 – TRANSPORT ROUTER ET FERROVIAIRE DES MATIERES RADIOACTIVES

900 € HT - 2 jours

Stage de base ou de mise à jour pour le personnel en charge d'expédier des matières radioactives par route ou par voie ferroviaire. A l'issue de la formation, le stagiaire maîtrise les différentes étapes d'une expédition de matières radioactives, conformément à l'ADR, au RID et à l'arrêté TMD.

TT4 – TRANSPORT TERRESTRE DE MATIÈRES INFECTIEUSES

Uniquement sur site : Durée à définir

Stage de base ou de mise à jour pour le personnel en charge d'expédier des matières infectieuses, échantillons de diagnostic et déchets à risques infectieux par route. A l'issue de la formation, le stagiaire maîtrise les différentes étapes d'une telle expédition, conformément à l'ADR et l'arrêté TMD.

TT3 – TRANSPORT TERRESTRE A LA CARTE, SUR SITE

Uniquement sur site - Durée à définir. Voir page 18

TRANSPORT AERIEN DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le personnel dont la fonction concerne le transport aérien de marchandises dangereuses doit recevoir une formation conforme au **chapitre 1.5 du IATA DGR et du chapitre 1.3 des IT de l'OACI.**

Public : Personnel des entreprises chargé de conditionner et/ou d'expédier des marchandises classées.

NOUVEAUTE 2023

Le principe même de la formation a été largement modifié dans les nouvelles réglementations pour intégrer une formation et une évaluation selon l'approche axée sur les compétences, appelé **CBT** (Competency Based Training).

Forte de son expérience d'école agréée IATA, FORM-EDIT est devenu un CBTA CENTER reconnu par le IATA. Cette accréditation garantit que nos formations et nos évaluations répondent aux prescriptions imposées par le IATA et l'OACI.

IMPACT POUR L'ENTREPRISE

Les stages de formation proposés par FORM-EDIT ne sont pas suffisants selon le CBT pour être dans le respect de la réglementation. Il appartient à chaque entreprise de développer les modalités pour définir le besoin des stagiaires, l'évaluation sur le terrain des compétences obtenues en formation et leur maintien durant les 2 ans de validité de l'accréditation.

PRINCIPES GENERAUX DE NOS PROGRAMMES CBT

Il appartient à l'entreprise de déterminer laes besoins en formation de ses employés, tant sur le contenu que sur le niveau.

FORM-EDIT a développé des programmes permettant de répondre à la majorité de ces besoins. Durant la ou les sessions de formation, le stagiaire est évalué tout au long de son parcours. S'il obtient un avis favorable, le stagiaire reçoit, par la suite, son **accréditation IATA DGR** d'une durée de validité de 24 mois, à conserver par l'employeur. Un recyclage est donc obligatoire dans les délais impartis afin de renouveler cette accréditation. Un examen final s'inscrit dans cette démarche.

Ce délai de 24 mois commence à la suite du cours de **BASE.** Des modules en options compètent ces connaissances de Base. L'ajout d'OPTIONS ne modifie pas la date de validité du certificat.

Le stagiaire a la possibilité de passer son recyclage 3 mois avant la date de fin de validité de son diplôme en cours sans que cela n'affecte la date de son prochain certificat. Pour un stagiaire n'ayant pas effectué les formations de base chez FORM-EDIT, une copie du certificat de stage précédent sera demandée à l'inscription d'un stage de recyclage.

Nos programmes CBT se décomposent en :
- Différents modules de **BASE**
- Différents modules d'**OPTIONS** (à prendre en complément d'un module de **BASE**

Nos cours, conformes aux règles du CBT édictés par l'OACI et le IATA, peuvent intégrer les prescriptions applicables a la date de la session de formation et sont adaptées en fonctions des besoins de l'entreprise, en s'articulant sur les parties suivantes :

- Présentation de la réglementation
- Restriction de transport
- Classement et identification des
- matières
- Emballage (construction,
- épreuves et utilisation)
- Procédures d'expédition
- (étiquetage/marquage des colis et
- documentation)
- Exemptions (Quantités Limitées/
- Quantités Exceptées)
- Transport d'approche

LES MODULES DE BASE

TA1 – EXPEDITEUR - COURS INITIAL IATA – TRONC COMMUN (Hors Radioactifs)

1050 € HT – 3 jours

Stage initial pour les personnes souhaitant obtenir une accréditation et devant expédier des marchandises dangereuses par voie aérienne. A l'issue de la formation, le stagiaire maîtrise les différentes étapes d'une expédition de marchandises dangereuses en colis. **Attention aux options présentées ci-après, non inclus dans ce stage.**

TARC – EXPEDITEUR - COURS DE RECYCLAGE IATA – TRONC COMMUN (Hors Radioactifs)

700 € HT – 1.5 jour
Visioconférence : 700 € HT – 1.5 jour réparti en 3 matinées de 3h30

Stage de recyclage pour les personnes titulaires d'une accréditation en cours de validité et devant expédier des marchandises dangereuses par voie aérienne. A l'issue de la formation, le stagiaire maîtrise les différentes étapes d'une expédition de marchandises dangereuses en colis. **Attention aux options présentées ci-après, non inclus dans ce stage.**

TA2 – EMBALLEUR - COURS INITIAL ou DE RECYCLAGE IATA – TRONC COMMUN (Hors Radioactifs)

Uniquement sur site – 1.5 à 2.5 jours

Stage initial ou de recyclage pour les personnes devant conditionner des marchandises dangereuses par voie aérienne. A l'issue de la formation, le stagiaire maîtrise les différentes étapes d'une expédition de marchandises dangereuses en colis à l'exception de la documentation. **Attention aux options présentées ci-après, non inclus dans ce stage.**

TA5 – COURS INITIAL ou DE RECYCLAGE IATA – ID 8000 PRODUIT DE CONSOMMATION

700 € HT – 1.5 jour

Stage initial ou de recyclage pour les personnes devant conditionner et/ou expédier des marchandises identifiées sous ID 8000 - Produits de consommation par voie aérienne. A l'issue de la formation, le stagiaire maîtrise les différentes étapes d'une telle expédition. Stage particulièrement adapté au personnel des secteurs cosmétiques ou pharmaceutique.

TA7 – COURS INITIAL ou DE RECYCLAGE IATA - MATIERES RADIOACTIVES

900 € HT – 2 jours

Stage initial ou de recyclage pour les personnes des entreprises chargé de conditionner et/ou d'expédier des matières radioactives. NB : Le personnel concerné par l'envoi de matières radioactives présentant des dangers subsidiaires ou d'autres marchandises dangereuses non radioactives doivent suivre un cours TA1 ou TARC selon le cas + l'option TARAD.

LES OPTIONS

Ces options sont identiques que le stagiaire ait suivi un stage de base initial ou de recyclage.

VTASPE – EXPEDITION DE PILES ET BATTERIES AU LITHIUM

135 € HT – 2h30 – En visioconférence

Option pour les personnes ayant effectuées un module général (non valable si uniquement TA5) et devant conditionner et/ou expédier des piles et des batteries au lithium.

VTASPE – EXPEDITION D'EMBALLAGE EN COMMUN (APIO)

135 € HT – 2 heures – En visioconférence

Option pour les personnes ayant effectuées un module général (non valable si uniquement TA5) et devant conditionner et/ou expédier plusieurs marchandises dangereuses au sein d'un même colis (Emballage en commun – All Packed In One).

VTASPE – EXPEDITION DE PRODUITS DE CONSOMMATION – ID 8000

135 € HT – 2 heures – En visioconférence

Option pour les personnes ayant effectuées un module général (non valable si uniquement TA5) et devant conditionner et/ou expédier des marchandises identifiées sous ID 8000 - Produits de consommation.

VTASPE – EXPEDITION SOUS LE REGIME DES QUANTITES LIMITEES OU EXCEPTEES

135 € HT – 2 heures – En visioconférence

Option pour les personnes ayant effectuées un module général (non valable si uniquement TA5) et devant conditionner et/ou expédier des marchandises dangereuses sous le régime des quantités limitées et/ou des quantités exceptées.

TARAD – EXPEDITION DE MATIERES RADIOACTIVES

400 € HT – 1 jour

Option pour les personnes ayant effectuées un module général (non valable si uniquement TA5) et devant conditionner et/ou expédier des matières radioactives.

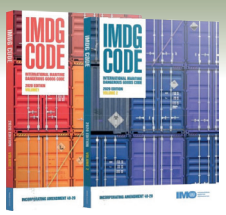

TRANSPORT MARITIME DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le personnel dont la fonction concerne le transport maritime de marchandises dangereuses doit recevoir une formation conforme au chapitre **1.3 du code IMDG.**

Public : Intervenants pour les expéditeurs, chargeurs/empoteurs, emballeurs, remplisseurs ou exploitants de citerne, transitaires, compagnies et agents de compagnies maritimes.

FORM-EDIT propose des formations sur le transport maritime en colis et citerne de marchandises dangereuses à Paris et en région (consulter le calendrier en page centrale).

Une attestation est transmise au service formation à l'issue du stage. Le stagiaire peut se rapprocher de son employeur pour obtenir son attestation.

Une formation de mise à jour doit être suivie à chaque changement réglementaire (tous les 2 ans).

Nos stages concernent toutes les marchandises dangereuses (hors classe 1 - explosif et 7 - radioactif).

Afin de pouvoir gérer en toute conformité le transport d'approche routier, FORM-EDIT propose également des formations sur le transport terrestre de marchandises dangereuses selon l'ADR (voir page 04).

Nos cours intègrent les prescriptions applicables au 01 janvier 2023 et s'articulent selon 8 parties :

- Présentation de la réglementation
- Classement et identification des matières
- Emballage (construction, épreuves et utilisation)
- Citerne (construction, épreuves et utilisation)
- Procédures d'expédition (étiquetage/marquage des colis, signalisation/placardage des unités de transport, documentation)
- Exemptions (Quantités Limitées/ Quantités Exceptées)
- Séparation des marchandises
- Transport d'approche

LES FORMATIONS MARITIME

TM1 – TRANSPORT MARITIME DE MARCHANDISES DANGEREUSES (Colis – Citerne)

900€ HT – 2 jours

Stage de base pour le personnel sans connaissance réglementaire récente et en charge d'expédier des marchandises dangereuses par voie maritime. A l'issue de la formation, le stagiaire maîtrise les différentes étapes d'une expédition de marchandises dangereuses en colis et en citerne, conformément au code IMDG et à la division 411.

TM2 –TRANSPORT MARITIME DE MARCHANDISES DANGEREUSES (Colis – Citerne)

600€ HT – 1 jour en présentielle ou en visioconférence par TEAMS (VTM2 - 500 € HT)

Stage de mise à jour pour le personnel en charge d'expédier des marchandises dangereuses par voie maritime.
Stage de complément pour le personnel formé récemment à un autre mode de transport (ADR/IATA DGR).
A l'issue de la formation, le stagiaire maîtrise les différentes étapes d'une expédition de marchandises dangereuses en colis et en citerne, conformément au code IMDG et à la division 411.

Retrouvez tous les ouvrages réglementaires dans notre catalogue général

LES FORMATIONS TRANSPORTS

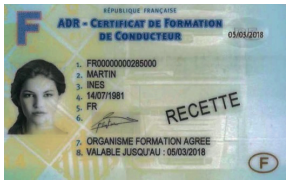

Les **conducteurs** de véhicules transportant des marchandises dangereuses doivent détenir un certificat de formation conducteur conformément au chapitre 8.2 de la règlementation ADR et de l'arrêté TMD.

Un **certificat spécifique** est requis notamment pour les matières de la **classe 7** (radioactives). FORM-EDIT propose la formation de spécialisation en **initial ou recyclage** pour de telles matières. Ces stages sont dispensés à **PARIS et VALENCE.** Nous pouvons également dispenser cette formation sur votre site.

Public : Conducteurs de véhicules devant transporter des matières radioactives, ou aux conducteurs déjà titulaires d'un certificat de formation en cours de validité.

Un **examen de fin de stage** permet la délivrance du certificat de formation conducteur ADR pour la classe 7. Disposant d'une durée de **validité de 5 ans**, le conducteur doit passer une formation de recyclage tous les 5 ans afin de renouveler la validité de son certificat.

Une attestation est transmise au service formation à l'issue du stage. Le stagiaire peut se rapprocher de son employeur pour obtenir son attestation.

FORM-EDIT est **agrée par décision de l'ASN du 19 décembre 2019 : CODEP-DTS-2019-049535**

Les grands axes de formation :

- Maitriser les risques propres aux rayonnements ionisants
- Prescriptions d'emballage, de manutention
- Prescriptions de chargement en commun et d'arrimage
- Dispositions en cas d'accident ou d'incident
- Exercices pratiques

CONDUCTEURS ADR 8.2

CR7 – CONDUCTEURS ADR 8.2 – CLASSE 7 - INITIAL

860€ HT – 2 jours

Stage destiné aux personnes devant transporter des matières radioactives et titulaires d'un certificat de base.
Aucun candidat ne peut se présenter à l'examen sans avoir suivi la formation de base.

CR7RC – CONDUCTEURS ADR 8.2 – CLASSE 7 - RECYCLAGE

490€ HT – 2 jours

Stage destiné aux personnes déjà titulaires d'un certificat de spécialisation classe 7 arrivant à expiration. Le stagiaire a la possibilité de s'inscrire 1 an à l'avance sans que la date de son prochain certificat ne soit affectée.

ARRIMAGE

AC1 – ARRIMAGE DES CHARGES A BORD DES VEHICULES ROUTIERS ET CONTENEURS

600€ HT - 1 jour

Stage destiné au personnel de quai réalisant les chargements, emballeurs, conducteurs de véhicule routier, services d'exploitation et encadrement logistique. Ce stage théorique se déroule en salle. Fourniture de procédures d'arrimage et méthodes simplifiées de calcul de blocage/arrimage. L'arrimage des charges selon la norme **EN12195-1 : 2010** vous permet de sécuriser vos chargements et d'assurer le bon état de la marchandise jusqu'à sa destination finale.

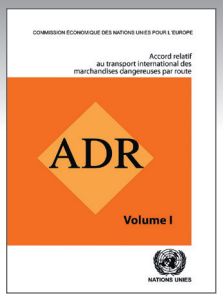

CONSEILLER SECURITE ADR/RID/ADN

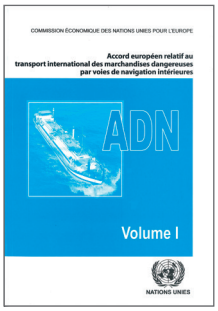

Depuis le 01 janvier 2001, **la présence d'un Conseiller à la Sécurité** est obligatoire dans les entreprises dont l'activité comporte le transport de marchandises dangereuses ou les opérations d'emballage, de chargement, de remplissage ou de déchargement liées à ces transports.

Cette obligation s'applique aux transports terrestres (route, fer, fluvial) mais aussi, par extension, **aux transports d'approche** des expéditions maritimes et aériennes. Le Conseiller doit obtenir un **certificat délivré** par un examen auprès du **CIFMD.**

Un recyclage doit être effectué au moins tous les 5 ans.

FORM-EDIT propose des formations de base et de recyclage, ainsi que des stages de **spécialisation** et des examens blancs.

Nos cours intègrent les prescriptions applicables au **01 janvier 2023.** L'ensemble de la réglementation (incluant l'arrêté TMD) est abordée dans le détail et de nombreux exercices et conseils sont proposés au stagiaire dans l'optique de le préparer à la réussite de l'examen.

Une attestation est transmise au service formation à l'issue du stage. Le stagiaire peut se rapprocher de son employeur pour obtenir son attestation. L'attestation de formation est à présent exigée par le CIFMD pour valider l'inscription à l'examen de CSTMD.

Les entreprises dont les seules activités sont citées à l'article 6 de l'arrêté TMD ne sont pas soumises à l'obligation d'un Conseiller à la Sécurité (Voir audit-visite terrain page 20).

Les personnes inscrite en formation de base ou de recyclage obtiennent un accès à notre plate forme Elearning pour s'entrainer sur des exercices et des questions d'examens.

Nos cours intègrent les prescriptions applicables au 01 janvier 2023 et s'articule selon 8 parties :

- **Présentation de la réglementation**
- **Classement et identification des matières**
- **Emballage, homologation des emballages**
- **Classement et homologation des citernes**
- **Etiquetage et marquage des colis et citernes**
- **Déclaration de transport**
- **Exemptions (Quantités Limitées – Quantités Exceptées)**
- **Transport d'approche**

TT1 – TRANSPORT TERRESTRE DE MARCHANDISES DANGEREUSES (Colis – Citerne)

900€ HT – 2 jours

Stage de base ou de mise à jour pour le personnel en charge d'expédier des marchandises dangereuses par route. A l'issue de la formation, le stagiaire maîtrise les différentes étapes d'une expédition de marchandises dangereuses en colis et en citerne, conformément à l'ADR et l'arrêté TMD.

LES FORMATIONS DE BASES

CS2 – CONSEILLER SECURITE ADR TRONC COMMUN

1500€ HT – 5 jours – Ouvrages ADR et arrêté TMD en vigueur inclus dans le prix du stage

Stage de préparation à un examen initial de Conseiller à la Sécurité ADR pour les classes 3 à 9 (sauf 7). *Pour un débutant, il est recommandé d'effectuer la formation TT1 au préalable.*

L'accès à ce stage est soumis à un test de contrôle des connaissances afin de déterminer si le stagiaire a le niveau requis pour accéder directement à cette formation.

CS2RC – RECYCLAGE CONSEILLER SECURITE ADR TRONC COMMUN

1200€ HT – 3 jours

Stage de préparation à un examen de recyclage de Conseiller à la Sécurité ADR, pour les classes 3 à 9 (sauf 7). Mise à jour des connaissances et révisions générales pour l'épreuve du QCM.

L'accès à ce stage est soumis à un test de contrôle des connaissances afin de déterminer si le stagiaire a le niveau requis pour accéder directement à cette formation.

FORM-EDIT

L'EXPERT RÉGLEMENTAIRE
TRANSPORT MARCHANDISES DANGEREUSES

CALENDRIER FORMATION 2024

27 Boulevard de Reuilly - 75012 PARIS
RCS Paris B404502288

Tél.: 01 42 01 49 49 - Fax : 01 42 01 90 90 - mail : formedit@formedit.fr
www.form-edit.com

CALENDRIER 2024

Formations dispensées à Paris

Tarif en vigueur au 01 janvier 2024

Référence	nbre jours	Coût HT	janv. à juin 2024	sept. à décembre 2024
TERRESTRE - ADR				
TT1	2	900 €	29/30 janv., 02/03 avril, 10/11 juin	05/06 sept., 09/10 déc.
TT1 Visio	2	900 €	27/28 mai	25/26 nov.
TT2	1	600 €	01 fév., 21 mars, 30 mai	03 oct.
TT2 Visio	1	500 €	19 fév., 08 avril, 25 juin	14 nov.
TR1	2	900 €	31 janv./01fév., 29/30 avril	03/04 sept., 12/13 déc.
TF1	1	600 €	31 janv., 14 juin	04 sept., 13 déc.
AERIEN - IATA CBT				
TA1	3	1 050 €	22/24 janv., 14/16 fév., 04/06 mars, 22/24 avril, 22/24 mai, 17/19 juin	09/11 sept., 07/09 oct., 13/15 nov., 09/11 déc.
TARC	1,5	700 €	15/16 janv., 08/09 fév., 11/12 mars, 04/05 avril, 27/28 mai, 20/21 juin	19/20 sept., 10/11 oct., 18/19 nov., 04/05 déc.
VTARC	3 (10,5h)	700 €	19/21 fév., 22/24 mai	21/23 oct.
Spécialisation ID8000	2	135 €	29 janv., 26 fév., 27 mars, 29 avril, 30 mai, 27 juin	26 sept., 28 oct., 26 nov., 19 déc.
Spécialisation QL/QE	2	135 €	29 janv., 26 fév., 27 mars, 29 avril, 30 mai, 27 juin	26 sept., 28 oct., 26 nov., 19 déc.
Spécialisation Piles et Batteries Lithium	2,5	135 €	30 janv., 27 fév., 28 mars, 30 avril, 31 mai, 28 juin	27 sept., 29 oct., 27 nov., 20 déc.
Spécialisation Emballage en commun	2	135 €	30 janv., 27 fév., 28 mars, 30 avril, 31 mai, 28 juin	27 sept., 29 oct., 27 nov., 20 déc.
Spécialisation Radioactifs	1	400 €	13 mars, 26 juin	15 oct., 16 déc.
TA5	2	700 €	29/30 janv., 07/08 mars, 06/07 juin	05/06 sept., 02/03 déc.
TA7	2	900 €	29/30 avril	18/19 nov.
MARITIME - IMDG				
TM1	2	900 €	05/06 fév., 20/21 juin	26/27 sept.
TM2	1	600 €	02 fév., 22 mars, 31 mai	04 oct.
TM2 Visio	1	500 €	20 fév., 09 avril, 26 juin	15 nov.
CONSEILLER SECURITE - ADR/RID/ADN				
CS2	5	1 500 €	26 fév./01 mars, 13/17 mai	16/20 sept.
CS2 RC	3	1 200 €	22/24 janv., 04/06 mars, 27/29 mai	16/18 sept.
CS2 EXP	1,5	500 €	18/19 mars	30 sept./01 oct.
CS2 GAZ	1,5	500 €	25/26 janv., 19/20 mars, 06/07 juin	01/02 oct.
CS2 RAD	3	750 €	25/27 mars, 03/05 juin	23/25 sept.
CS2 RID	1	400 €	21 mars	03 oct.
CS2 ADN	1	400 €	22 mars	04 oct.
CS5 - Examen blanc à distance	1	300 €	Sur demande - voir page 11	Sur demande - voir page 11
CS3	1	600 €	13 juin	17 déc.
MULTIMODE - ADR/IMDG/IATA				
MM1	3	1 100 €	22/24 avril	04/06 nov.
MM2	2	900 €	25/26 avril	07/08 nov.
MM9	2	900 €	27/28 juin	07/08 nov.
VCLASS	1,5	700 €	28/29 mars, 24/25 juin	19/20 nov.
MN025	2	500 €		28/29 nov.
CONDUCTEUR ADR CLASSE 7				
CR7	2	860 €	14/15 fév., 03/04 avril, 26/27 juin	16/17 oct., 18/19 déc.
CR7RC	2	490 €	17/18 janv., 13/14 mars, 15/16 mai	11/12 sept., 13/14 nov.

FORM-EDIT

Formations dispensées à Paris (Suite)

Référence	nbre jours	Coût HT	janv. à juin 2024	sept. à décembre 2024
DIVERS (Déchets - Arrimage - Emballage)				
DE1	1	600 €	12 juin	11 déc.
DE2	1	600 €	13 juin	12 déc.
AC1	1	600 €	14 juin	06 déc.
CFR49	1	500 €	19 juin	06 déc.

Formations dispensées sur la France

Référence	nbre jours	Coût HT	janv. à juin 2024	sept. à décembre 2024
LYON				
TT1 LYON	2	900 €	27/28 juin	
TT2 LYON	1	600 €	11 mars	02 déc.
TM2 LYON	1	600 €	12 mars	03 déc.
TA1 LYON	3	1 050 €	18/20 mars, 03/05 juin	04/06 nov.
TARC LYON	1,5	700 €	21/22 mars	05/06 sept., 07/08 nov.
CS2 LYON	5	1 500 €	05/09 fév., 27/31 mai	09/13 sept.
CS2 RC LYON	3	1 200 €	15/17 janv., 12/14 fév., 22/24 mai	16/18 sept.
CS2 GAZ LYON	1,5	500 €	18/19 janv.	
CS2 RAD LYON	3	750 €	29/31 janv., 04/06 mars	02/04 oct.
MN025 LYON	2	500 €		21/22 nov.
VALENCE				
TT1 VALENCE	2	900 €	08/09 avril	
TT2 VALENCE	1	600 €	14 fév.	05 sept.
TM2 VALENCE	1	600 €	15 fév.	06 sept.
TA1 VALENCE	3	1 050 €	10/12 juin	14/16 oct.
TARC VALENCE	1,5	700 €	13/14 juin	11/12 déc.
TA7 VALENCE	2	900 €	24/25 juin	02/03 déc.
Spécialisation Radioactifs VALENCE	1	400 €	25 mars	25 oct.
CS2 GAZ VALENCE	1,5	500 €	11/12 mars, 03/04 juin	24/25 sept.
CS2 RID VALENCE	1	400 €	02 fév., 13 mars,	26 sept.
CS2 ADN VALENCE	1	400 €	14 mars	27 sept.
AC1 VALENCE	1	600 €	22 mars	13 sept.
DE1	1	600 €	10 avril	
DE2	1	600 €	11 avril	
EMB VALENCE	1	600 €	27 mai	06 déc.
CR7 VALENCE	2	860 €	29/30 janv., 18/19 mars, 23/24 mai	19/20 sept., 25/26 nov.
CR7RC VALENCE	2	490 €	12/13 fév., 04/05 avril, 17/18 juin	03/04 oct., 09/10 nov.
NANTES				
TT2 NANTES	1	600 €	15 avril	21 nov.
TM2 NANTES	1	600 €	16 avril	22 nov.
TA1 NANTES	3	1 050 €	03/05 avril	16/18 sept.,
TARC NANTES	1,5	700 €	05/06 fév., 18/19 avril, 24/25 juin	19/20 sept., 16/17 déc.

LES SPECIALISATIONS (Ces sessions sont proposées prioritairement aux personnes ayant effectuées le tronc commun auprès de FORM-EDIT*)

CS2EXP – SPECIALISATION EXPLOSIF – Classe 1

500€ HT - 1.5 jour*

Stage de spécialisation pour la classe 1 (explosifs) en transport routier.

CS2GAZ – SPECIALISATION GAZ – Classe 2

500€ HT - 1.5 jour*

Stage de spécialisation pour la classe 2 (gaz) en transport routier.

CS2RAD – SPECIALISATION RADIOACTIFS – Classe 7

750€ HT - 3 jours*

Stage de spécialisation pour la classe 7 (radioactifs) en transport routier.
Pré-requis : *il est fortement recommandé d'effectuer la formation TR1 au préalable.*
L'accès à ce stage est soumis à un test de contrôle des connaissances afin de déterminer si le stagiaire a le niveau requis pour accéder directement à cette formation.

CS2RID – SPECIALISATION RID – Ferroviaire

400€ HT - 1 jour*

Stage de spécialisation pour le transport ferroviaire pour les différentes classes de danger.
Les stagiaires concernés par les classes 1, 2 et 7 doivent impérativement avoir suivi les stages CS2EXP, CS2GAZ et/ou CS2 RAD.

CS2ADN – SPECIALISATION ADN – Fluvial

400€ HT - 1 jour*

Stage de spécialisation pour le transport fluvial pour les différentes classes de danger. *Les stagiaires concernés par les classes 1, 2 et 7 doivent impérativement avoir suivi les stages CS2EXP, CS2GAZ et/ou CS2 RAD.*

**L'inscription à une spécialisation sans avoir effectué la base auprès de FORM-EDIT sera majorée - nous contacter.*

EXAMEN BLANC

CS5 – EXAMEN BLANC PERSONNALISE A DISTANCE – Avec spécialisation

300€ HT – A distance

Sujet d'examen blanc personnalisé envoyé à distance. Le stagiaire reçoit les documents par mail et réalise son examen blanc en situation réelle. Un RDV téléphonique avec un de nos consultant est réalisé pour effectuer la correction. réservé aux personnes ayant suivi les cours CS2 ou CS2RC chez FORMEDIT.

AUTRE FORMATION

CS3 – LA MISSION DU CONSEILLER SECURITE

600€ HT - 1 jour en visioconférence TEAMS / 1400 € HT - 2 jours

Journée théorique destinée aux personnes titulaires d'un diplôme de Conseiller à la Sécurité. Explication de la fonction de Conseiller à la Sécurité et méthodologie pour la rédaction du rapport annuel et des rapports d'accident. Possibilité de planifier une deuxième journée sur site avec un auditeur afin de vérifier vos procédures en place dans le cadre des prescriptions réglementaires relatives au transport de marchandises dangereuses.

PREPARER SON EXAMEN DE CONSEILLER SECURITE TMD

L'examen de conseiller sécurité est dispensé par le CIFMD : https://www.cifmd.fr/. Il est donc impératif d'effectuer votre inscription avant la date limite indiquée (sur le site du CIFMD) pour chaque session d'examen.

Au cours des dernières années, l'épreuve n'a cessé d'évoluer et est désormais proposé à distance.

Le planning ci-dessous vous indique le cursus que vous pouvez suivre auprès de notre organisme pour chaque session d'examen proposée en 2024.

Examen initial :	Session d'avril 2024		Session de juin 2024*		Session de novembre 2024	
	PARIS	LYON/VALENCE	PARIS	LYON	PARIS	LYON/VALENCE
Initiation ADR (TT1)	27/28 nov. 2023 29/30 janv.		02/03 avril	29/30 avril	10/11 juin 05/06 sept.	27/28 juin
Tronc commun (CS2)	26 fév./01 mars	05/09 fév.	13/17 mai	27/31 mai	16/20 sept.	09/13 sept.
Classe 1 (CS2 EXP)	18/19 mars				30 sept./01 oct.	
Classe 2 (CS2 GAZ)	19/20 mars	11/12 mars	06/07 juin	03/04 juin	01/02 oct.	24/25 sept.
Classe 7 (CS RAD)	25/27 mars	04/06 mars			23/25 sept.	02/04 oct.
Ferroviaire (CS2 RID)	21 mars	13 mars			03 oct.	26 sept.
Fluvial (CS2 ADN)	22 mars	14 mars			04 oct.	27 sept.

Examen de Recyclage :	Session de février 2024*		Session d'avril 2024*		Session de juin 2024*	
	PARIS	LYON/VALENCE	PARIS	LYON/VALENCE	PARIS	LYON/VALENCE
Tronc commun (CS2RC)	22/24 janv.	15/17 janv.	04/06 mars	12/14 fév.	27/29 mai	22/24 mai
Classe 1 (CS2 EXP)			18/19 mars			
Classe 2 (CS2 GAZ)	25/26 janv.	18/19 janv.	19/20 mars	11/12 mars	06/07 juin	03/04 juin
Classe 7 (CS RAD)		29/31 janv.	25/27 mars	04/06 mars		
Ferroviaire (CS2 RID)		02 fév.	21 mars	13 mars		
Fluvial (CS2 ADN)			22 mars	14 mars		

Examen de Recyclage :	Session d'octobre 2024*		Session de décembre 2024*	
	PARIS	LYON/VALENCE	PARIS	LYON/VALENCE
Tronc commun (CS2RC)	16/18 sept.	16/18 sept.	16/18 sept.	16/18 sept.
Classe 1 (CS2 EXP)	30 sept./01 oct.		30 sept./01 oct.	
Classe 2 (CS2 GAZ)	01/02 oct.	24/25 sept.	01/02 oct.	24/25 sept.
Classe 7 (CS RAD)	23/25 sept.	02/04 oct.	23/25 sept.	02/04 oct.
Ferroviaire (CS2 RID)	03 oct.	26 sept.	03 oct.	26 sept.
Fluvial (CS2 ADN)	04 oct.	27 sept.	04 oct.	27 sept.

**Si votre parcours ne peut être totalement accompli, nous vous invitons à vous reporter sur une autre date d'examen.*

Nous proposons également la mise en place d'un examen blanc à distance pour vous aider dans vos révisions.

EXAMEN CONSEILLER SECURITE

PRINCIPE :

Les entreprises dont l'activité comporte le transport de marchandises dangereuses ou les opérations d'emballage, de chargement, de remplissage ou de déchargement liées à ces transports doivent nommer un « conseiller sécurité ».

Cette obligation s'applique aux transports terrestres (route, fer, fluvial) mais aussi par extension aux transports d'approche des expéditions maritimes ou aériennes. Les entreprises seulement concernées par des transports exemptés (quantités limitées, quantités exceptées, exemptions du 1.1.3.6) ou qui ne font que du déchargement sans être soumises à autorisation pour les marchandises déchargées ne sont pas soumises à cette obligation.

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES :

Télédéclaration nominative du conseiller auprès de la plateforme dédiée. Rapport annuel d'activité, Rapports en cas d'accident.

ROLE ET QUALIFICATION :

Le candidat doit être muni d'un diplôme obtenu par examen national. Son rôle consiste en l'audit et le conseil, auprès du chef d'entreprise, du respect des règles de sécurité liées aux opérations de transport des marchandises dangereuses. Ce rôle peut être tenu par une personne extérieure à l'entreprise.

RENOUVELLEMENT DU DIPLOME :

Examen à passer au cours des 12 mois précédant la fin de validité du diplôme (validité du diplôme : 5 ans).

COMMENT REPONDRE A CETTE OBLIGATION ?

EXAMEN DE BASE :

L'examen demandant un niveau de connaissances important, il est impératif de suivre une formation très complète.

Notre stage CS2 et les stages de spécialisation (explosifs, gaz, radioactifs, RID, ADN), sont adaptés aux responsables logistiques ou de sécurité ayant déjà une bonne connaissance réglementaire en matière de transport.

Pour toutes inscriptions à la formation de base, nous conseillons d'avoir déjà suivie une formation ADR (TT1 ou TT2). **Un test de contrôle des connaissances sera effectué pour valider votre niveau.**

EXAMEN DE RENOUVELLEMENT :

Pour le renouvellement, nos cours de recyclage sont prévus sur 3 jours (réf. : CS2RC, tronc commun) pour les bons pratiquants. Pour les autres, le cours de base de 5 jours (réf. : CS2, tronc commun) est conseillé.

Les stages de spécialisations sont identiques à ceux de l'examen initial. **Un test de contrôle des connaissances sera effectué pour valider si votre niveau est suffisant.**

FORM-EDIT

FORM-EDIT peut également assurer ce rôle dans l'entreprise en tant que conseiller sécurité externe, vous apportant alors toute son expertise sur le transport de marchandises dangereuses. Devis sur simple demande (voir page 19).

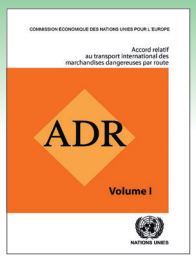

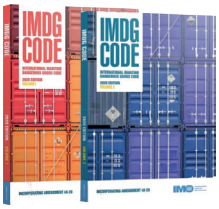

TRANSPORT MULTIMODAL DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le personnel dont la fonction concerne le transport multimodal de marchandises dangereuses doit recevoir une formation conforme au chapitre 1.3 de l'ADR et du code IMDG et au chapitre 1.5 du IATA DGR.

Public : Intervenants pour une entreprise expédiant des marchandises dangereuses par différents modes de transport.

Un examen de contrôle des connaissances pour le transport aérien conclut les stages mais ne permet pas la délivrance d'un diplôme IATA (excepté pour les stages sur les piles et batteries au lithium MM9A et MM9B). Si requis, le stagiaire devra, par la suite, participer à une session diplômante pour le transport aérien (voir page 06-07).

Une attestation est transmise au service formation à l'issue du stage. Le stagiaire peut se rapprocher de son employeur pour obtenir son attestation.

Une formation de mise à jour doit être suivie à chaque changement réglementaire (tous les 2 ans).

Nos stages concernent toutes les marchandises dangereuses (hors classe 1 - explosif et 7 - radioactif).

Nos cours intègrent les prescriptions applicables à la date du 1er Janvier 2023 et traitent, selon les cours, des sujets suivants :

- Présentation de la réglementation
- Génaralités de classement des marchandises
- Emballage et/ou citerne (construction, épreuves et utilisation)
- Spécificité routière (étiquetage/marquage, signalisation/placardage, documentation, condition de transport…)
- Spécificité maritime (étiquetage/marquage, signalisation/placardage, documentation, séparation des matières…)
- Initiation au transport aérien (étiquetage/marquage, documentation, restrictions…) ou accréditation aérienne pour les piles et batteries au lithium
- Transport d'approche

LES FORMATIONS MULTIMODES

VCLASS – CLASSEMENT TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

700 € HT - 1.5 jour en visioconférence

Stage adapté au personnel des entreprises en charge de la classification des marchandises dangereuses au transport quel que soit le mode de transport (route, fer, fluvial, mer et air). Rédaction ou validation des rubriques 14 des FDS, classement des déchets dangereux au transport…

MM1 – TRANSPORT MULTIMODAL DE MARCHANDISES DANGEREUSES

1100€ HT – 3 jours

Stage particulièrement adapté aux personnes voulant avoir une vue d'ensemble des règlements de transport de marchandises dangereuses. A l'issue de la formation, le stagiaire appréhende les différentes étapes d'une expédition routière, maritime et aérienne de marchandises dangereuses en colis, en citerne et en vrac.

MM2 – TRANSPORT MULTIMODAL DE PRODUITS DE CONSOMMATION

900€ HT – 2 jours

Stage particulièrement adapté au personnel des entreprises cosmétiques et pharmaceutiques expédiant des produits de consommation finis ou semi-finis (ID 8000, quantités limitées, quantités exceptées…). A l'issue de la formation, le stagiaire appréhende les différentes étapes d'une expédition routière, maritime et aérienne de produits de consommation en colis.

MM3 – TRANSPORT MULTIMODAL A LA CARTE, SUR SITE

Stage délivré uniquement sur site – Durée à définir. Voir page 18

MM9A – TRANSPORT MULTIMODAL DE PILES ET BATTERIES AU LITHIUM

900 €HT – 2 jours

Stage adapté au personnel des entreprises expédiant des piles et batteries au lithium de toute capacité, seules, avec ou dans l'équipement. A l'issue de la formation, le stagiaire maitrise les différentes étapes d'une expédition routière, maritime et aérienne de piles et batteries au lithium.

MM9B – TRANSPORT MULTIMODAL DE PILES ET BATTERIES AU LITHIUM

Uniquement sur site – 1.5 jour

Stage adapté au personnel des entreprises expédiant des piles et batteries au lithium de faible capacité, seules, avec ou dans l'équipement. A l'issue de la formation, le stagiaire maitrise les différentes étapes d'une expédition routière, maritime et aérienne de piles et batteries lithium sous les régimes d'exemptions partielles.

TTM9 – TRANSPORT ROUTIER ET MARITIME DE PILES ET BATTERIES AU LITHIUM

Uniquement sur site – 1 jour

Stage adapté au personnel des entreprises expédiant des piles et batteries au lithium de toute capacité, seules, avec ou dans l'équipement. A l'issue de la formation, le stagiaire maitrise les différentes étapes d'une expédition routière et maritime de piles et batteries au lithium.

CFR49 – REGLEMENTATION AMERICAINE – TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES – CFR49

500€ HT – 1 jour en visioconférence TEAMS

Découvrir la réglementation américaine CFR49. Au cours de cette journée, chaque étape d'un transport de marchandise dangereuse sera abordée avec l'utilisation de la réglementation américaine.

MN025 - MISES A JOUR DES REGLEMENTS DE TRANSPORT 2025

500€ HT – 2 jours

Stage de mise à jour ADR/RID/ADN – IMDG – IATA selon l'évolution des règlements au 01 janvier 2025. Destiné aux personnes déjà formées au transport de marchandises dangereuses.

EMBALLAGES HOMOLOGUES

Les **emballages homologués** sont soumis à des prescriptions réglementaires afin d'assurer la sécurité des marchandises lors du transport. Notre division spécialisée dans les emballages homologués et laboratoire agréé pour tester ces emballages propose des formations sur la fabrication et l'utilisation des emballages homologués afin de maitriser la gestion de ces emballages.

Une attestation est transmise au service formation à l'issue du stage. Le stagiaire peut se rapprocher de son employeur pour obtenir son attestation.

Les cours s'articulent selon 7 parties :

- Contexte réglementaire
- Les différents types d'emballages
- Epreuves des emballages et contrôles périodiques
- Utilisation des emballages
- Compatibilité chimique
- Plan d'assurance qualité
- Cas pratiques

LES FORMATIONS EMBALLAGES

EMB – UTILISATION DES EMBALLAGES HOMOLOGUES

600€ HT – 1 jour

Stage destiné aux personnels des services achat, logistique et QSE, permettant de maîtriser vos emballages homologués destinés aux transports de marchandises dangereuses de l'achat à l'utilisation de ces derniers.

DÉCHETS

Les **déchets dangereux** nécessitent une gestion spécifique dans leur traitement et suivi. Ils peuvent aussi être dangereux au transport et donc être soumis aux réglementations TMD et notamment l'ADR/arrêté TMD. Des obligations s'appliquent à chaque intervenant. Form-Edit vous propose deux formations spécifiques sur les déchets dangereux afin de vous accompagner dans cette démarche.

Les grands axes de formation :

- Contexte réglementaire
- Appliquer la réglementation transport aux spécificités des déchets dangereux
- Connaître les principales règles sur le traitement et suivi des déchets dangereux
- Cas pratique

DE1 – TRANSPORT DES DÉCHETS DANGEREUX

600 € HT – 1 jour

Stage en complément d'une formation ADR TT1 ou pour un public déjà formé. Approfondissement des spécificités déchets de l'ADR et de l'arrêté TMD (classification des déchets, emballage, déclaration, citerne, benne…).

DE2 – LÉGISLATION DES DÉCHETS DANGEREUX

600 € HT – 1 jour

Stage d'initiation aux différents textes officiels applicables aux déchets dangereux. L'objectif de cette formation est de connaître les principales règles concernant leur gestion, de l'identification au traitement final. A destination d'un public « débutant » souhaitant avoir une vision globale sur le sujet. Peut se faire seule ou à la suite du DE1.

E-LEARNING

Découvrez les nouvelles solutions de formation au transport de marchandises dangereuses par le biais de notre plate-forme E-learning et optimiser l'apprentissage de vos stagiaires à travers nos différents parcours.

Adapté à un public spécifique, le contenu de la formation présente une partie théorique et une partie pratique. Des exercices de validation des connaissances sont effectués par le stagiaire afin d'accéder aux niveaux suivants.

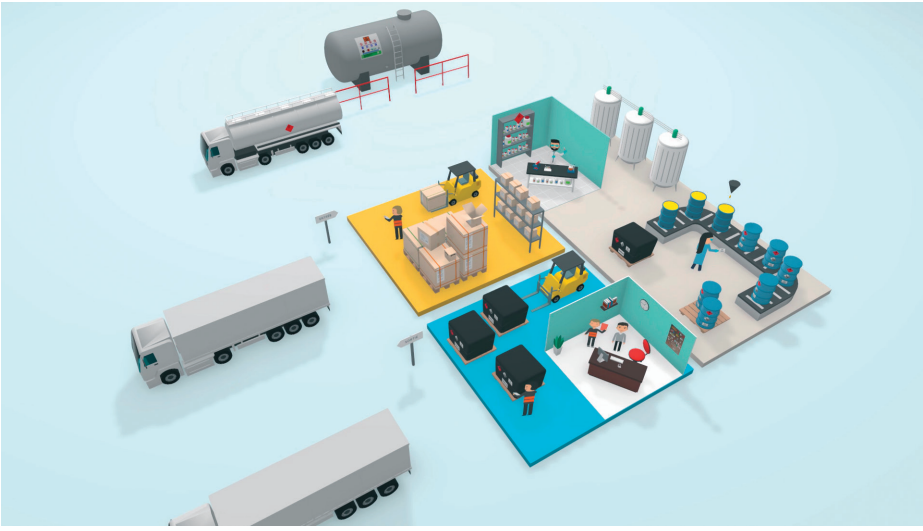

Formations avantageuses :

- Gain de temps
- Accès simple
- Progression intuitive
- Contenu ludique
- Exercices pratiques
- Plus économique

Nous contacter pour tous devis, programmes et informations supplémentaire

NOS PARCOURS

Parcours personnalisé selon les rôles et responsabilités des apprenants. Un parcours contiendra un ou plusieurs cours parmi les suivants

Généralités : Être Sensibilisé aux risques et dangers présentés par la manutention et le transport de marchandises dangereuses (cours obligatoire).

Construction, homologation et utilisation des emballages : Être capable d'effectuer un emballage conforme aux prescriptions des règlements de transport de marchandises dangereuses.

Marquage et étiquetage des colis : Être capable d'étiqueter et de marquer un colis et/ou un suremballage conformément aux prescriptions du règlement de transport de marchandises dangereuses par route.

Chargement / Déchargement : Être capable de charger, de décharger et/ou de contrôler un véhicule transportant des colis, conformément aux prescriptions des règlements de transport de marchandises dangereuses.

Documentation : Être capable de rédiger et/ou de contrôler la documentation liée au transport de marchandises dangereuses par route.

Transpzort de marchandises dangereuses en quantités limitées (QL) : Être capable d'effectuer un envoi conforme, par route et par voie maritime, sous le régime des quantités limitées.

Transport de marchandises dangereuses en quantités exceptées (QE) : Être capable d'effectuer un envoi conforme, par route et par voie maritime, sous le régime des quantités exceptées.

D'autres cours seront disponibles dans le courant de l'année :

- Transport de marchandises dangereuses en citerne
- Transporteur de marchandises dangereuses

FORMATION PERSONNALISEE SUR SITE

Le personnel dont la fonction concerne le transport de marchandises dangereuses, quel que soit le mode de transport, doit recevoir une formation conforme au chapitre 1.3 de l'ADR, RID, ADN et du code IMDG, et **au chapitre 1.5 du IATA DGR.**

Public : Intervenants pour les expéditeurs, destinataires, chargeurs, déchargeurs, transporteurs, emballeurs, remplisseurs ou exploitants de citerne… Mais aussi le personnel des fonctions supports, comme les achats, les services marketing et qualité, ayant besoin d'une connaissance plus ou moins approfondie de la réglementation pour leurs activités.

FORM-EDIT est à même de vous proposer des **formations spécifiques adaptées aux responsabilités des différents intervenants** de votre entreprise. Ces stages sont dispensés sur site (intra-entreprise), sur l'ensemble du territoire français.

Pour toute demande, une fiche technique vous sera envoyée afin de vous proposer la formation la plus adaptée à vos besoins.

Sur demande spécifique, un support personnalisé, propre à vos marchandises et vos procédures/documents, pourra être réalisé.

Un attestation est transmise au service formation à l'issue du stage. Le stagiaire peut se rapprocher de son employeur pour obtenir son attestation.

Une formation de mise à jour doit être suivie à chaque changement réglementaire (tous les 2 ans).

Exemples de formations pouvant être délivrées :

- Expédition terrestre et maritime de marchandises en colis
- Chargement/déchargement de colis, contrôle des unités de transport
- Conditionnement des marchandises dangereuses
- Gestion du transport des déchets dangereux
- Point sur les changements réglementaires
- ….

KIT DE FORMATION

FORM-EDIT vous propose un service de **formation clé-en-main** afin de former vous-même votre personnel au transport de marchandises dangereuses. Un dossier technique est envoyé sur demande pour déterminer le **support adapté à vos besoins.** Seule une personne déjà formée au transport de marchandises dangereuses et ayant suivi une formation de formateur est apte à dispenser nos modules pédagogiques.

Nous fournissons un support de formation PowerPoint adapté à vos besoins, programme et timing des séquences, exercices pratiques et test de fin de stage, conseils d'utilisation et guide du formateur.

Le rôle du formateur est d'analyser sa pratique et développer sa formation de manière continue, mettre en œuvre la formation, mettre les stagiaires à l'aise et en confiance, suivre, par une évaluation continue, l'évolution de chaque stagiaire, rassurer les stagiaires sur leurs capacités intellectuelles, accompagner chaque stagiaire de manière individuelle et gérer une dynamique de groupe et une formation collective.

Modules actuellement disponibles :

- Généralités
- Emballages
- Etiquetage
- Chargement colis
- Citernes
- Documentations
- Quantités limitées, Quantités Exceptées
- ….

Veille réglementaire
Mise à jour des règlements

Abonnement annuel vous permettant de recevoir toute information sur les mises à jour des règlements de transport (IATA, IMDG, RID, ADR, ADN, AIEA, ONU, ICAO). Lorsque la mise à jour est de faible importance, vous recevrez automatiquement les informations. Si la mise à jour est tarifée (nouveaux ouvrages ou pages à échanger dans le RID par exemple) celle-ci vous est proposée avec une réduction de 10% sur le prix de vente public. Ainsi vous bénéficierez automatiquement de cette remise de 10% sur toutes les nouvelles éditions successives. Cet abonnement vous donne également un accès prioritaire à notre rubrique « questions / réponses » de notre site internet www.form-edit.com. **Prix de l'abonnement annuel : 190 €**

Si vous souhaitez vérifier vos procédures ou procédés d'expédition, nous vous proposons, en complément, une visite sur site d'une journée. Vous pourrez alors, avec notre auditeur, faire le point précis et lui poser les questions qui restent en suspens. **Prix de l'abonnement annuel avec audit** de vérification, comprenant veille réglementaire, hotline, et audit (frais de déplacement inclus) : **tarif sur demande.**

Conseiller sécurité transport

Outre la formation des conseillers, FORM-EDIT peut assurer ce rôle pour votre entreprise en tant que « conseiller externe ». Nos conseillers sont tous diplômés et notre compétence s'étend à toutes classes et tous les modes de transport (ADR, RID ou ADN) y compris pour les questions sortant du cadre strict du transport routier (expéditions multimodales aériennes ou maritimes).

Démarche : Définition de vos activités marchandises dangereuses ; Evaluation de la tâche et proposition commerciale (Contrat de service).

Après acceptation du contrat : Remise des documents permettant la déclaration officielle à la préfecture ; Prise de RDV pour premier audit (si nécessaire le contrat peut prévoir plusieurs visites annuelles) ; Remise du rapport d'audit détaillé ; Avant le 31 mars de l'année suivante : remise du rapport annuel à conserver 5 ans dans l'entreprise.

Notre contrat comprend : audit(s) sur site(s) suivi d'un rapport détaillé avec recommandations de mise à niveau et nombreux outils d'aide ; Rapport annuel (réglementaire) ; Assistance annuelle (tél., fax ou mail) pour toute question ou renseignement ; Frais et temps de déplacement de nos conseillers.

Audits de conformité

Mon activité m'oblige t'elle à déclarer un conseiller sécurité ? Mes expéditions sont-elles conformes ? Mon personnel est-il dispensé d'une formation spécifique « marchandises dangereuses » ? Pourrais-je faire des économies tout en restant dans les règles imposées ? Mes produits ou déchets sont-ils correctement classés ? Mes sous-traitants respectent-ils la règlementation ? Autant de questions auxquelles nos experts sont compétents pour vous répondre par écrit (rapport d'audit) et vous expliquer vos obligations et les dérogations permises.

Un audit technique d'une journée peut vous faire économiser beaucoup d'argent et de soucis. N'hésitez pas à nous contacter ou vous abonner à notre veille réglementaire qui peut inclure un audit annuel sur site. Ce type d'audit peut être aussi très utile au conseiller sécurité en poste. Il le confortera dans ses actions et pourra l'aider à découvrir des non-conformités. Rien ne vaut un oeil extérieur.

Etudes

Il nous est possible de réaliser toute étude sur l'application des règles de transport des marchandises dangereuses.

Exemple d'études déjà menées : conformité d'emballages existants,… ; conception de PLV respectant les normes des « quantités limitées » ; conception de véhicules spéciaux pour transport et distribution de peintures, de carburants,… ; classification de préparations, de déchets,… ; examen de toutes les contraintes (emballage, étiquetage, documentation, véhicules…) pour le transport d'une marchandise dangeureuse.

Pour toutes ces études, proposées sur devis, **une analyse détaillée** comportant les références réglementaires est fournie, accompagnée, selon les cas, de copies des textes officiels. Elles constituent ainsi une source référentielle pouvant être utilisée à des fins documentaires (systèmes qualité, litiges,…).

Urgences Transport Marchandises Dangereuses 24/24 h

UTMD 24/24 est un service proposé par FORM-EDIT pour vous assurer l'assistance d'urgence 24 h / 24 h requise dans le domaine des transports de marchandises dangereuses.

OBJET

En transport aérien, une divergence de l'Etat Français impose pour toute expédition (et réception ou transit), à partir d'un aéroport français, de noter sur la déclaration « un numéro d'appel d'urgence auprès duquel on peut obtenir des renseignements sur les procédures d'urgence en cas d'incident et/ou d'accident concernant les marchandises transportées ».

D'autres pays comme les USA, l'Afrique du Sud ou les Émirats Arabes Unis et de plus en plus de compagnies aériennes l'exigent également.

En transport maritime, la France impose depuis le 1er janvier 2011 à travers l'article 411-05.01 de la division 411 pour toute expédition de marchandises dangereuses de noter sur la déclaration « le numéro d'appel d'urgence du chargeur ou de tout autre personne ou organisme permettant d'obtenir 24 heures sur 24 des informations sur les caractéristiques physico-chimiques des marchandises transportées et sur les mesures à prendre en cas d'urgence ».

SERVICE PROPOSE

FORM-EDIT vous propose de mettre à disposition un numéro d'appel d'urgence que vous pourrez utiliser sur toutes vos déclarations.

Une permanence est assurée 24/24 h, 365 jours par an, par un service spécialisé où 7 ingénieurs d'astreinte répondront en français et en anglais à tout appel utilisant ce N° et seront capables de fournir toute information pertinente pour l'intervention d'urgence.

Coût : Sur devis, en fonction du nombre de FDS gérées,
- soit sous forme d'abonnement annuel reconductible : les FDS sont stockées et réactualisées régulièrement.
- soit sous forme de prestation fixe pour une expédition ponctuelle : les FDS sont fournies avant l'expédition.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de devis ou informations complémentaires.

www.form-edit.com

SERVICE FORMATION : Tél. 01 42 01 90 50 - e-mail formation@formedit.fr
27 Boulevard de Reuilly - 75012 PARIS - RCS PARIS : B 404 502 288
Tél. 01 42 01 49 49 - Fax 01 42 01 90 90 - e-mail formedit@formedit.fr